

SEPE LA GRANDE CONTREE

1, rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

ANNEXE IV

COURRIERS REÇUS DES ORGANISMES ET ADMINISTRATIONS CONTACTES

PJ N°8 SELON LE DOCUMENT CERFA 15964*01

PROJET EOLIEN LA GRANDE CONTREE

Commune de Charleville
Département de la Marne (51)



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies
www.be-jc.com

Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
3, Quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

DECEMBRE 2020



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

**Direction départementale
des territoires**

Nos réf. : STPP/OP/2018/12
Vos réf. : BOISSY-LE-REPOS
Affaire suivie par : Piero OSTI
piero.osti@marne.gouv.fr
Tél. 03 26 05 66 70 – Fax : 03 26 47 52 41
Courriel : ddt-stpp@marne.gouv.fr

Reims, le 31 janvier 2018

Madame

Par courrier en date du 08 décembre 2017, vous avez sollicité la DDT de la Marne, et notamment son service urbanisme, afin de connaître les servitudes impactant les communes de Boissy-le-Repos et de Gault-Soigny en vue d'adapter votre projet sur les territoires de ces communes.

La liste des servitudes s'appliquant sur ce territoire est la suivante :

- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- I6 : mines et carrières
- PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications.
- T7 : servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Il vous appartient de vous rapprocher du service gestionnaire de celle-ci.

Vous trouverez ci-joint un plan sur lequel ont été reportées lesdites servitudes.

Servitudes non impactées par le projet, mais à prendre en compte.

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques.

En matière d'application du droit des sols :

- La commune de Boissy-le-Repos ne dispose pas de document d'urbanisme, c'est donc le règlement national d'urbanisme qui s'y applique. L'implantation d'éoliennes pourra y être autorisée si votre projet se situe en dehors des parties actuellement urbanisées, conformément à l'article L.111-1-2-3° du Code de l'urbanisme.
- La commune de Gault-Soigny dispose d'une carte communale approuvée le 01/12/2004 et mise à jour le 19/09/2017. Les parcelles sont situées en zone N où les aérogénérateurs sont autorisés.

J'attire en outre votre attention sur les points suivants :

- Je vous préconise d'effectuer une analyse fine de l'impact paysager cumulé de votre projet avec tous les parcs, construits et accordés, situés à proximité dans un secteur déjà fortement pourvu en éoliennes.
- La présence de trois églises classées à Corfélix, Charleville et La Villeneuve-lès-Charleville, protégées au titre des monuments historiques.
- La proximité du site Natura 2000 des Marais de Saint-Gond.
- Suite à un courrier adressé au préfet par le « collectif anti-encerclement de la commune de Charleville », il est conseillé au pétitionnaire d'engager une démarche de concertation au niveau local.

Mme Monique WOLFF
« Les Terrasses de l'Europe »
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Horaires d'ouverture : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 26 70 80 00 – fax : 03 26 70 80 01
40, boulevard Anatole France – BP 60554
51022 Châlons-en-Champagne cedex

Je porte par ailleurs à votre connaissance :


- l'existence du Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) de Champagne-Ardenne, et son annexe, le Schéma Régional Éolien (SRE), approuvés le 29 juin 2012, et du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR), approuvé le 27 décembre 2012 et révisé le 28 décembre 2015, tous deux disponibles sur le site internet de la DREAL Grand Est ;
- la possibilité de déposer un certificat de projet auprès de nos services, qui vous permettrait de recevoir les préconisations de l'ARS, de la DREAL et du STAP sur votre projet ;
- la possibilité de rencontrer la paysagiste-conseil de la DDT avant le dépôt de votre dossier d'autorisation environnementale ;
- l'existence du « pôle départemental des énergies renouvelables de la Marne » (pôle EnR) qui permet aux porteurs de projet de rencontrer les services de l'État et les acteurs locaux avant l'engagement des procédures réglementaires et de présenter l'état d'avancement de votre réflexion ou les orientations retenues pour votre projet.

À cet effet, je vous joins la plaquette de présentation du pôle ENR de la Marne. Vous y trouverez notamment des éléments relatifs à l'organisation de la présentation en pôle, ainsi que nos attentes concernant le dossier préalable de présentation du projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes plus respectueux hommages.

Le chargé d'analyses et de perspectives de la cellule Stratégie et
développement Reims / Épernay

Piero OSTI



PJ : Plan recensant les servitudes sur les communes précitées
Plaquette de présentation du pôle départemental des énergies renouvelables de la Marne
Courrier du « collectif anti-encerclement de la commune de Charleville »

Collectif anti encerclement du village de Charleville (51120) (*)

Le 16 octobre 2017

LR avec AR

Préfecture de la Marne
ARRIVÉ LE
17 OCT. 2017
Secrétariat Particulier

Monsieur Denis Cornus
Préfet de la Marne
1 rue de Jessaint
51000 Chalons en Champagne

Monsieur le Préfet,

Le 10 juin 2017 nous vous adressions une lettre contre le projet du 3^{ème} parc d'éoliennes de Charleville (51120) à laquelle nous n'avons pas eu de réponse (cf. copie de ce courrier en PJ.) Pouvez-vous nous faire le point sur ce dossier, en nous précisant notamment s'il été déposé et à quelle date ?

Une pétition contre l'encerclement de la commune circule et a été signée par 80 personnes, elle est, bien sûr à votre disposition.

Nous profitons de ce courrier pour vous demander si ENERTRAG a procédé aux réparations consécutives au manque d'entretien suite de votre mise en demeure du début de l'année. 2017.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée



PJ : courrier du 10 juin 2017...
Carte d'implantation des parcs éoliens à Charleville

(*) : Collectif anti encerclement du village de Charleville (51120)

représenté par :

Madame Chantal Chiale :16 grande rue Le Clos le Roi 51120 Charleville

Madame Nathalie Rovillain : 33 rue du bout de la ville 51120 Charleville

Monsieur Gérard Dumontel :16 rue du Boitelet Le Clos le Roi 51120 Charleville

Collectif Anti-Encerclement de la Commune de CHARLEVILLE (51120)

Le 10 juin 2017

Monsieur le Préfet de la Marne

Par le présent courrier les habitants de Charleville et des hameaux avoisinants souhaitent vous manifester leur opposition au projet d'extension du parc éolien de la Brie Champenoise porté par Ostwind.

Le département de la Marne a été déjà très largement sollicité en termes d'aménagement en énergie propre d'origine éolienne ; C'est l'un des plus gros contributeurs à l'échelle nationale avec un montant actuel voisin de 12% pour ce type de production à l'heure actuelle , les 10% préconisés par notre ministre étant d'ores et déjà largement dépassés .

En effet nos habitations du village de Charleville et de ses lieux dits se trouvent complètement **encerclées** par plusieurs réalisations existantes ou projets à l'étude. Rappelons dans un très faible rayon de proximité l'existence du parc de la Brie Champenoise (10 éoliennes au nord-est mis en service en 2015 , le parc de la butte de Soigny au nord-ouest mise en service en 2018 (7 éoliennes) , au sud-ouest le parc des Essarts / Lachy (14 éoliennes) et le dernier projeté à l'ouest de la commune de Charleville en pleine zone rurale entre Charleville et le clos le roi . Ce dernier projet ne respecte plus les aspects visuels et paysagers typiques de cette région de la Brie et générera un effet d'écrasement sur la vision de nos maisons.

Ce projet est de nature à fortement impacter les vues directes depuis l'église Saint Pierre du XVème siècle de Charleville, classée aux monuments historiques. Il entrainera une dévaluation des biens immobiliers, et n'apportera aucun bénéfice réel au territoire que ce soit en termes de création d'emplois ou de retombées économiques, celles-ci restants très hypothétiques. Il ne s'agit pas d'être contre l'énergie éolienne mais d'éviter la saturation du paysage rural qui hypothèque l'avenir des jeunes générations .

Pour ces raisons, nous nous permettons d'attirer votre attention sur un mécontentement de la population de la commune et de certains riverains de celle-ci et sur la dégradation de notre environnement au cas où ce projet verrait le jour.

/...

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre appui pour ajourner le projet d'extension du parc de la Brie Champenoise existant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collectif :

G.Dumontel

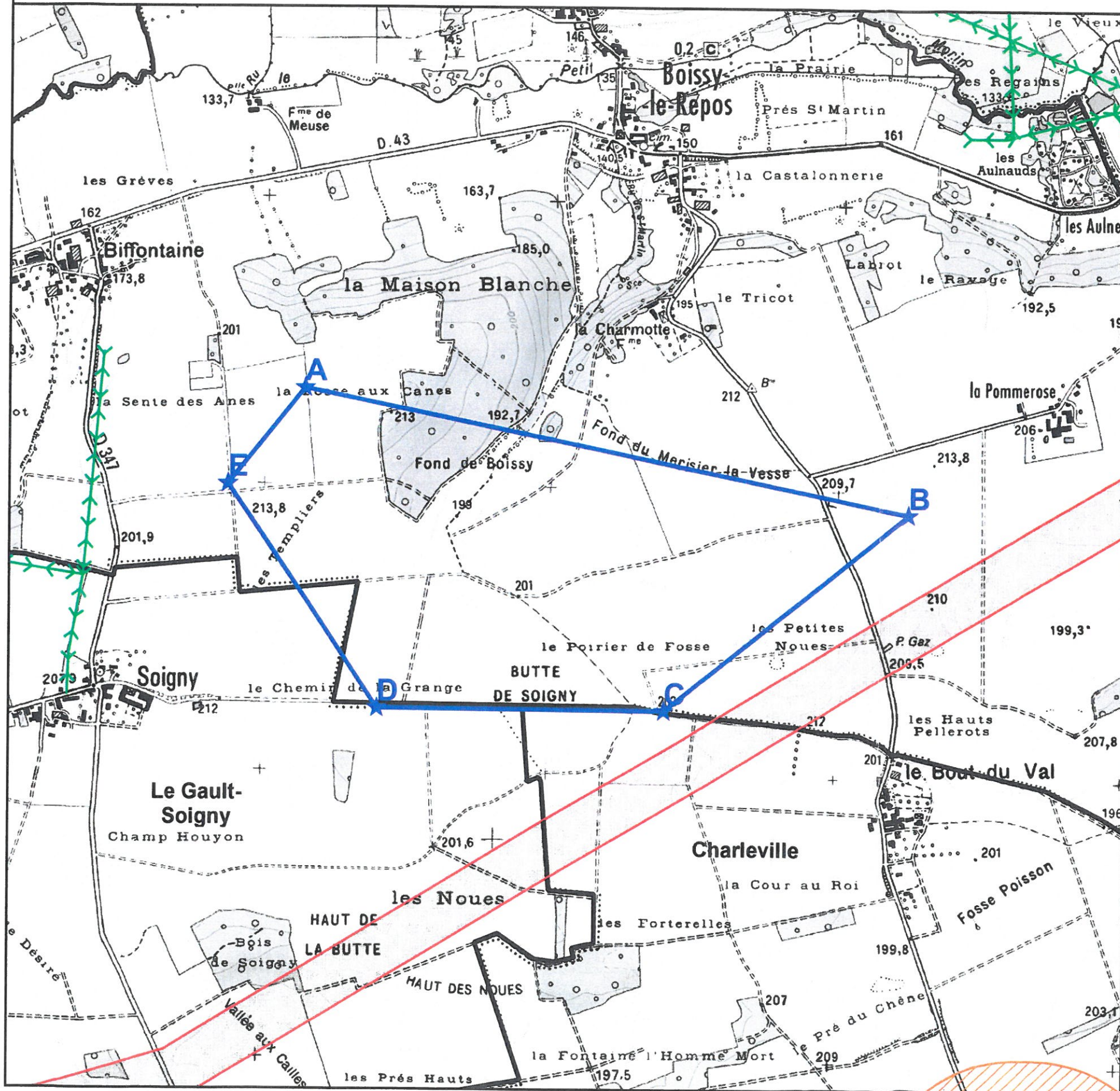
Collectif Anti-Encerclement de la Commune de CHARLEVILLE (51120)

Représenté par :

Mme Chantal Chiale , 16 Grande Rue , Le Clos le Roi , 51120 CHARLEVILLE

Mme Nathalie Rovillain , 33 rue du Bout de la Ville , 51120 CHARLEVILLE





Mr Gérard Dumontel , 16 rue du Boitelet , Le Clos le Roi , 51120 CHARLEVILLE



AVERTISSEMENT
Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte
faute de réponses
des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

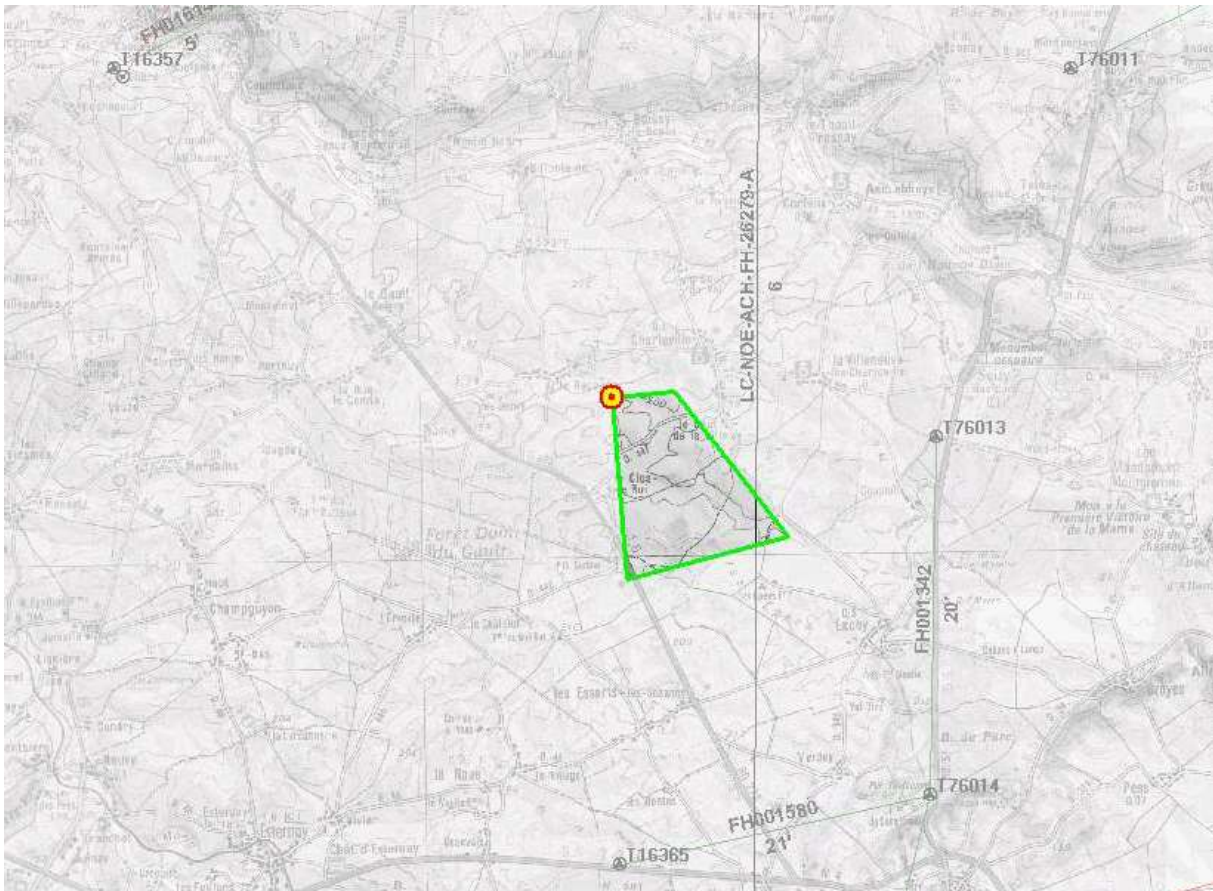
REPRODUCTION INTERDITE
Source: ©IGN-SCAN25®

LEGENDE

-  **Périmètre d'étude**
-  **I3** **Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz**
-  **I4** **ERDF - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques**
- lignes aériennes
- lignes souterraines
-  **T 7** **Relations aériennes - Servitudes aéronautiques**
"Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières"
(arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

Le développement de projet éolien sur la commune de Charleville (51) impacte le réseau de transmission de Bouygues Telecom.

Vue générale :



➤ La liaison impactée est la suivante :

Numéro de lien	Support	Site client	Nom client	Lambert 2 E X client	Lambert 2 E Y client	Site réseau	Nom réseau	Lambert 2 E X réseau	Lambert 2 E Y réseau	Freq	Statut
CT000378	FH	T49611	Chemin N°2 LA HAUTE COTE 51120 FONTAINE- DENIS- NUISY	698540	2403920	T79017	ETANG DU VIVIER 51700 IGNY- COMBLIZY	698750	2447470	6Ghz	En service

OSTWIND

OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.
Espace Européen de l'Entreprise
« Les terrasses de l'Europe »
1, rue de Berne
F-67300 SCHILTIGHEIM
Tél. +33 (0)3 90 22 73 40
Fax +33 (0)3 90 20 09 48
Email : info@ostwind.fr
Internet : www.ostwind.fr



BOUYGUES TELECOM Alsacia
Service Gestion du Patrimoine et Relations
Extérieures
83, route du Rhin
BP 10440
67412 Illkirch-Graffenstaden

Schiltigheim le 21/08/2015,

Objet : Recensement de servitudes dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Charleville (51).

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une analyse de faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Charleville (51), la société OSTWIND International SAS, a besoin de réaliser un recensement des servitudes présentes sur le territoire concerné.

Dans le cadre de cette analyse, des zones théoriques d'implantations seront définies en fonction des servitudes mentionnées par les diverses Administrations et Services de l'Etat, dont le vôtre.

La situation géographique de la commune est représentée en **annexe 1** (plan au 1/500 000^{ème}). Les zones d'études sont matérialisées sur l'extrait de carte IGN ci-joint en **annexe 2**.

Le type d'éoliennes qui sera utilisé est représenté en **annexe 3**, la hauteur maximale du moyeu se situera à 105 mètres au-dessus du sol et la rotation des pales entraînera une altitude maximale de 150 mètres au-dessus du sol pour la pale en élévation verticale.

Enfin, nous vous fournissons en **annexe 4**, la liste des communes concernées par notre demande.

Nous espérons que ces éléments vous permettront d'effectuer les travaux d'exploration et que vous voudrez bien nous communiquer les restrictions éventuelles pour notre analyse de faisabilité accompagnées des divers plans correspondants.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique EDTE
Technicien de projet

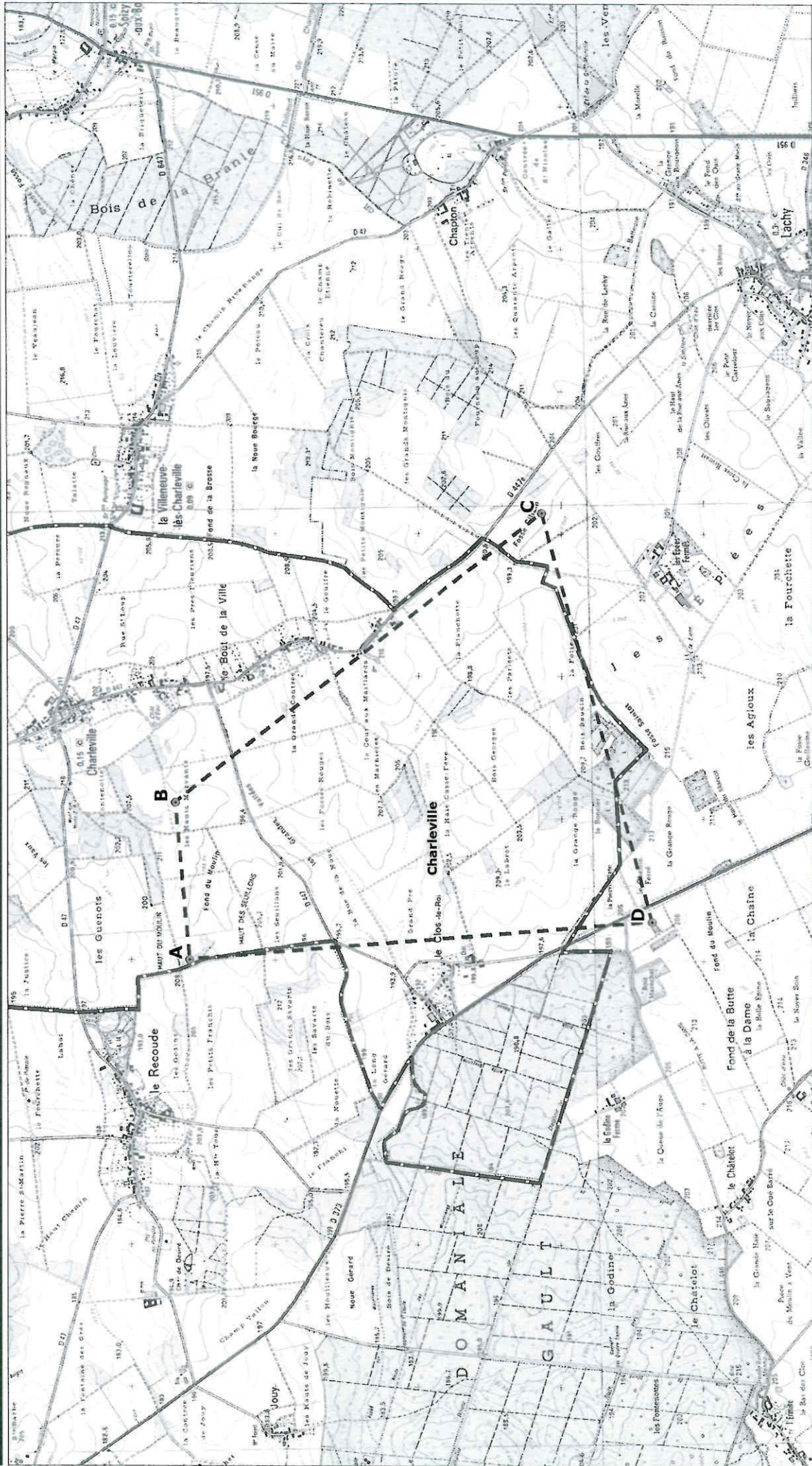
P. J.

- Plan de localisation géographique (1/500.000^{ème})
- Zone d'étude avec coordonnées du polygone
- Schéma d'une éolienne
- Tableau des Communes concernées

Liste des communes concernées
par l'étude de faisabilité du projet Eolien

Communes	Code INSEE	Code POSTAL	Dept
Charleville	51 129	51120	Marne (51)

Projet éolien sur la commune de Charleville (51) Zones d'étude

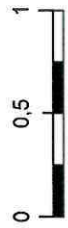


Sommetts
Polygone d'étude
Limite communale

Sommetts :	x (LZE) :	y (LZE) :
A	696055	2423800
B	697160	2423901
C	699201	2421332
D	696325	2420561



1:25 000



OSTWIND

Création : ©OSTWIND International
Source : ©IGN, ©OSTWIND
Imprimée le 21/08/2014
Réalisation : Dominique Edrè
Reproduction partielle ou totale interdite.
Toute copie ou communication à un tiers est interdite.

REÇU LE
- 1 SEP. 2015

Lundin International

Contact : Alain Buisson
Tél : +33 (0)3 26 81 74 08
E-mail : alain.buisson@lundin.fr
Secrétariat : +33 (0)3 26 81 74 01

OSTWIND INTERNATIONAL SAS

A l'attention de Dominique EDTE
Espace Européen de l'Entreprise
Les Terrasses de l'Europe
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Nos réf : AB/sa 2015-107

Montmirail, le 28 août 2015

Objet : Projet éolien - Commune de Charleville (51)
recensement de servitudes

Monsieur,

Nous n'avons pas d'observation particulière concernant le projet éolien sur la commune de Charleville.

L'emplacement des plates-formes pétrolières de notre société a été précisé sur la carte du projet éolien que vous nous avez fourni.

Nos installations ne se situent pas sur les zones d'étude.

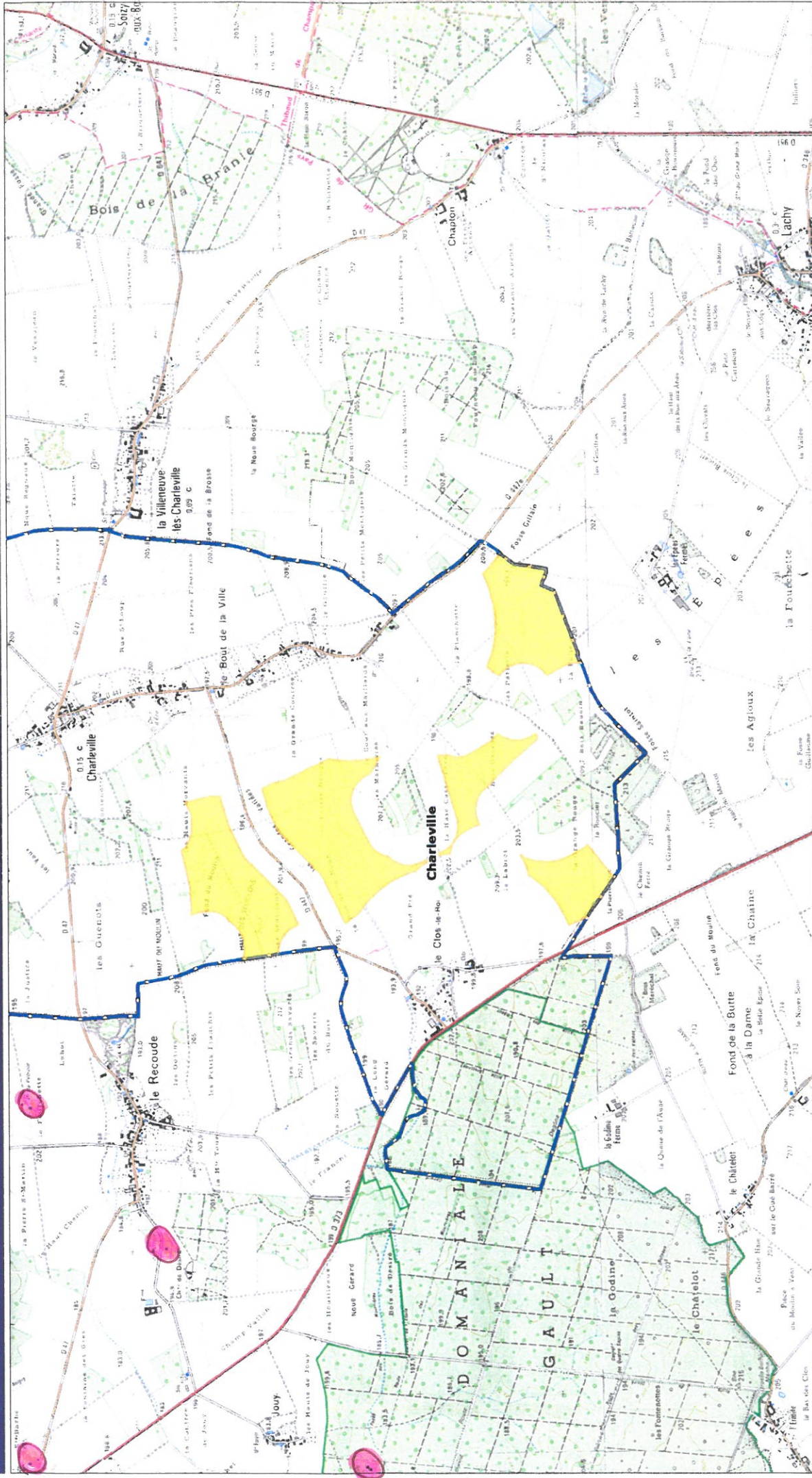
Restant à votre disposition et vous remerciant de nous avoir consultés,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Alain BUISSON
Directeur Exploration France

Projet éolien sur la commune de Charleville (51) Zones d'étude



Zones d'étude
 **Limite communale**


Plate-forme pétalière Lunain



1:25 000



OSTWIND

Création : ©OSTWIND International
 Source ©IGN, ©OSTWIND
 Imprimée le 21/08/2014
 Réalisation : Dominique Edt
 Reproduction partielle ou totale interdite.
 Toute copie ou communication à un tiers est interdite.

Service émetteur : Santé-Environnement

Affaire suivie par : Vincent LOEZ
Courriel : vincent.loez@ars.sante.fr

Téléphone : 03 26 66 79 14
Télécopie : 03 26 69 05 69

Réf. : 546/VL/GG

Date : **02 SEP. 2015**

Objet : Recensement de servitudes dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Charleville (51).

REÇU LE
- 7 SEP. 2015

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 21 août 2015, vous sollicitez mes services pour connaître les servitudes existantes autour de plusieurs futurs sites d'implantation d'éoliennes à Charleville.

Ces projets se situent en dehors des périmètres de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Pour information, vous trouverez en annexe un plan du secteur avec les différentes implantations de ces captages.

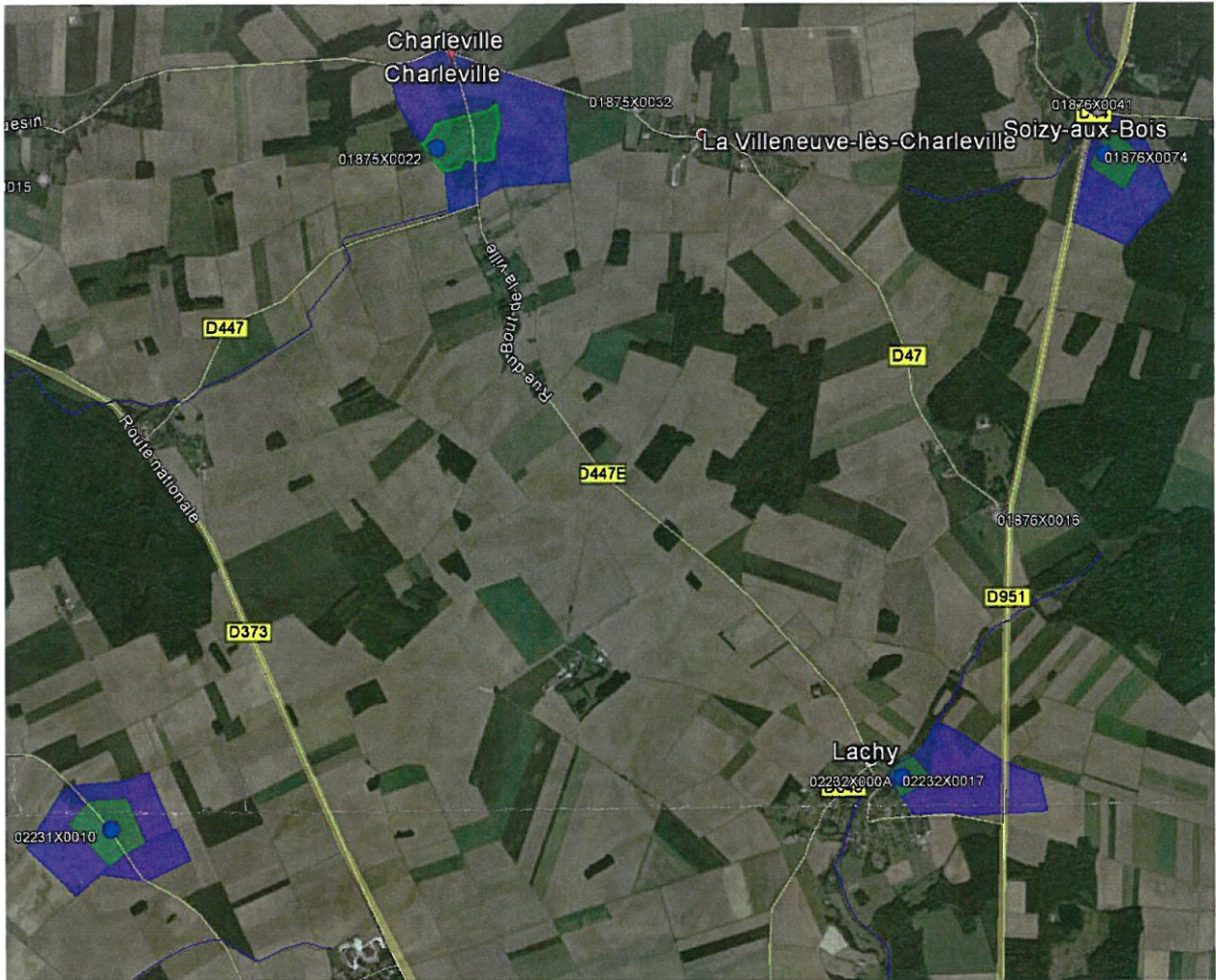
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Pour le délégué Territorial Départemental
De la Marne ARS Champagne-Ardenne
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires

Vincent Loez

OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.
Espace Européen de l'Entreprise
« Les terrasses de l'Europe »
1 rue de Berne
F-67300 SCHILTIGHEIM

ANNEXE





Direction interrégionale DIRN
Centre Météorologique de Troyes
Aéroport de Troyes-Barbery
10600 Barberey-Saint-Sulpice
Tél : -: 03 25 82 84 90

REÇU LE
- 1 SEP. 2015

OSTWIND
A l'attention de M. Dominique Edté
Les terrasses de l'Europe
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Affaire suivie par : *Hughes LOISEAU*
Téléphone :
Référence :

Barbery, le 31 août 2015

OBJET : Servitudes sur Charleville (51)
REF : Votre courrier du 21 août 2015

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien à **Charleville (51)**. Ce parc éolien se situerait à une distance de 61 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar d'Arcis sur Aube).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération,

Le chef du Centre Météorologique de Troyes

Hugues LOISEAU

Copies: D, OBS/D, DSO/CMR/ERF/DA Sec chrono

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

REÇU LE

12 MAI 2017

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Châlons-en-Champagne, le 04 mai 2017

Service eau, biodiversité, paysages

Pôle plaine et plateaux champenois

Monsieur,

Dans votre courrier en date du 10 avril 2017, vous m'avez interrogé sur les zones humides et les éléments de la trame bleue recensés dans la zone d'étude d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Charleville (51).

Aucune zone humide au sens réglementaire n'a été formellement identifiée au sein de cette zone d'étude. Il existe néanmoins des zones à dominante humide, où les caractéristiques du terrain et les modélisations réalisées permettent de conclure à la présence probable de telles zones humides. Vous pouvez consulter ces zones à dominante humide sur la cartographie du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne disponible sur le site internet de la DREAL Grand-Est : <http://grand-est.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « données et cartes – cartographies interactives ».

Concernant la trame bleue, je vous invite à consulter le schéma régional de cohérence écologique de Champagne-Ardenne, également disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-a69.html>. Vous constaterez dans l'atlas cartographique (dalle G2) que la zone d'étude de votre projet est traversée par un corridor écologique de milieux humides avec un objectif de restauration, correspondant au fossé des Mourrières. En réponse à votre question, je vous confirme que le tronçon de ce fossé situé dans l'aire d'étude n'est pas considéré comme un cours d'eau au sens de la loi sur l'eau.

Enfin, pour vous aider dans la réalisation de votre étude, je vous informe de l'actualisation récente du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, consultable à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_auto%20env_2017-01-24.pdf.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire concernant la prise en compte du milieu naturel dans votre projet et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de pôle



Rémi SAINTIER

Monsieur Johann Blaas
Ostwind international
1 rue de Berne
67300 Schiltigheim



REÇU LE
14 SEP. 2015

OSTWIND INTERNATIONAL S.A.S.
Espace Européen de l'Entreprise
Les Terrasses de l'Europe
1, rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Affaire suivie par : M. EDTE Dominique

VOS RÉF. Courrier du 21/08/2015
NOS RÉF. P15-1529
INTERLOCUTEUR Michael GODEAU (tél : 03.26.50.32.06)
OBJET Recensement de servitudes dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un
 projet éolien - Charleville 51

Annezin, le 10/09/2015

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier en date du 26/08/2015 concernant votre projet ci-dessus référencé.

Au regard des informations que vous nous avez transmises, il apparaît que votre projet se situe en dehors des Servitudes d'Utilité Publique Maitrise de l'Urbanisation des ouvrages GRTgaz.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice DUBOURG
Responsable du Département Maintenance, Données et
Travaux Tiers

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Dubourg', written over a horizontal line.

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

OSTWIND ENGINEERING
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
France

N° consultation du téléservice : 2019102102944D12

Référence de l'exploitant : 1943007392.194301RDT02

N° d'affaire du déclarant : CHA - GRAND PRE

Personne à contacter (déclarant) : MOEBS Fabrice

Date de réception de la déclaration : 21/10/2019

Commune principale des travaux : 51120 CHARLEVILLE

Adresse des travaux prévus : Grand Près

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRCAR-GUICHET DT DICT

Personne à contacter : CHASSARD Christophe

Numéro / Voie : 2 rue saint charles

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 51100 REIMS

Tél. : +33326049197

Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Voir plan Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : _____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : 65 cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise Travaux

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **Merci de vous reporter aux recommandations techniques relatives aux distances d'approche lors de vos travaux.**

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Marne 0326262780

Responsable du dossier

Nom : CHASSARD Christophe

Désignation du service : _____

Tél : +33 326049197

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : CHASSARD Christophe

Signature : _____

Date : 28/10/2019

Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

**TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE**

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.

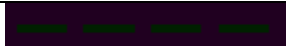




**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé		Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	Aérien
BT	Torsadé
BT	Souterrain
BT ABAN	Aérien
BT ABAN	Torsadé
BT ABAN	Souterrain
BT BRCHT	Aérien
HTA	Aérien
HTA	Torsadé
HTA	Souterrain
HTA	Galerie
HTA ABAN	Aérien
HTA ABAN	Torsadé
HTA ABAN	Souterrain
HTA ABAN	Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrupteur non télécommandé	
Interrupteur télécommandé	Y
Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension	T

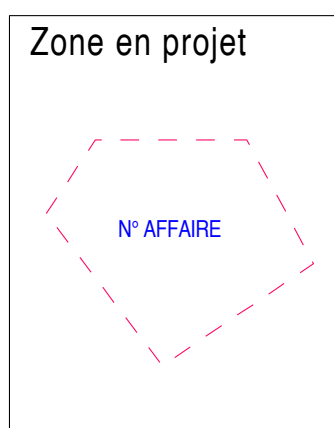
Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	↓
Jonction Chgt Sec.	↓
Jonction Etoilement	•
Jonction Extrémité	•
Poteau remontée Aéro	◁

Poste électrique	
Poste Source	⊠
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊠
Poste de Répartition	⊗
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊠
Poste Client Production	⊠
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊙

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◊
Armoire à Coupure télécommandée	◊

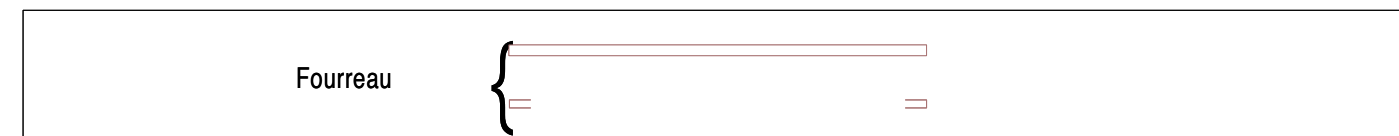
Coffret BT	
Coupure	⊠
Fausse Coupure	□
Sectionnement	■
Coupure rapide	⊠
ADC	▣
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊠
RM BT	■
Non normalisé	⊠

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	○
Client MHRV	⊠
Producteur BT	⊙

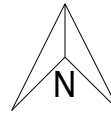


Légende du Plan de détail

BT	HTA
Réseau et branchement	Réseau nappe niveau supérieur
Réseau nappe niveau supérieur	Réseau nappe niveau inférieur
Réseau nappe niveau inférieur	Réseau abandonné
Réseau abandonné	
Branchement	
Branchement abandonné	



Accessoires	Symboles et description
Coffret électrique	⊠ ⊠ Coffret réseau et branchement ▣ ▣ Coffret type REMBT
Armoire électrique	⊠ ⊠ Armoire de comptage BT ⊠ ⊠ Armoire HTA
Boîte BT sous trottoir	□ Réseau □ Branchement
Jonction	■ BT ■ HTA
Dérivation	▬ ▬ BT ▬ ▬ HTA
Bout perdu	▬ ▬ BT ▬ ▬ HTA
Remontée aérienne	● RAS BT ● RAS HTA
Noeud topologique	● BT pénétrant dans un bâtiment ● HTA pénétrant dans un bâtiment
Mise à la terre	⊥



2- A titre indicatif et sauf mention contraire, les ouvrages souterrains sont à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Eché le : 28-10-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

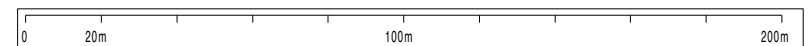


Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

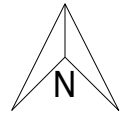
Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	48.79050242	3.63936283	⊕
PR2 :	48.794972	3.64446893	⊕

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail





PROTYSIT 1943007392 - 1943018D102 - CHARLEVILLE 51120



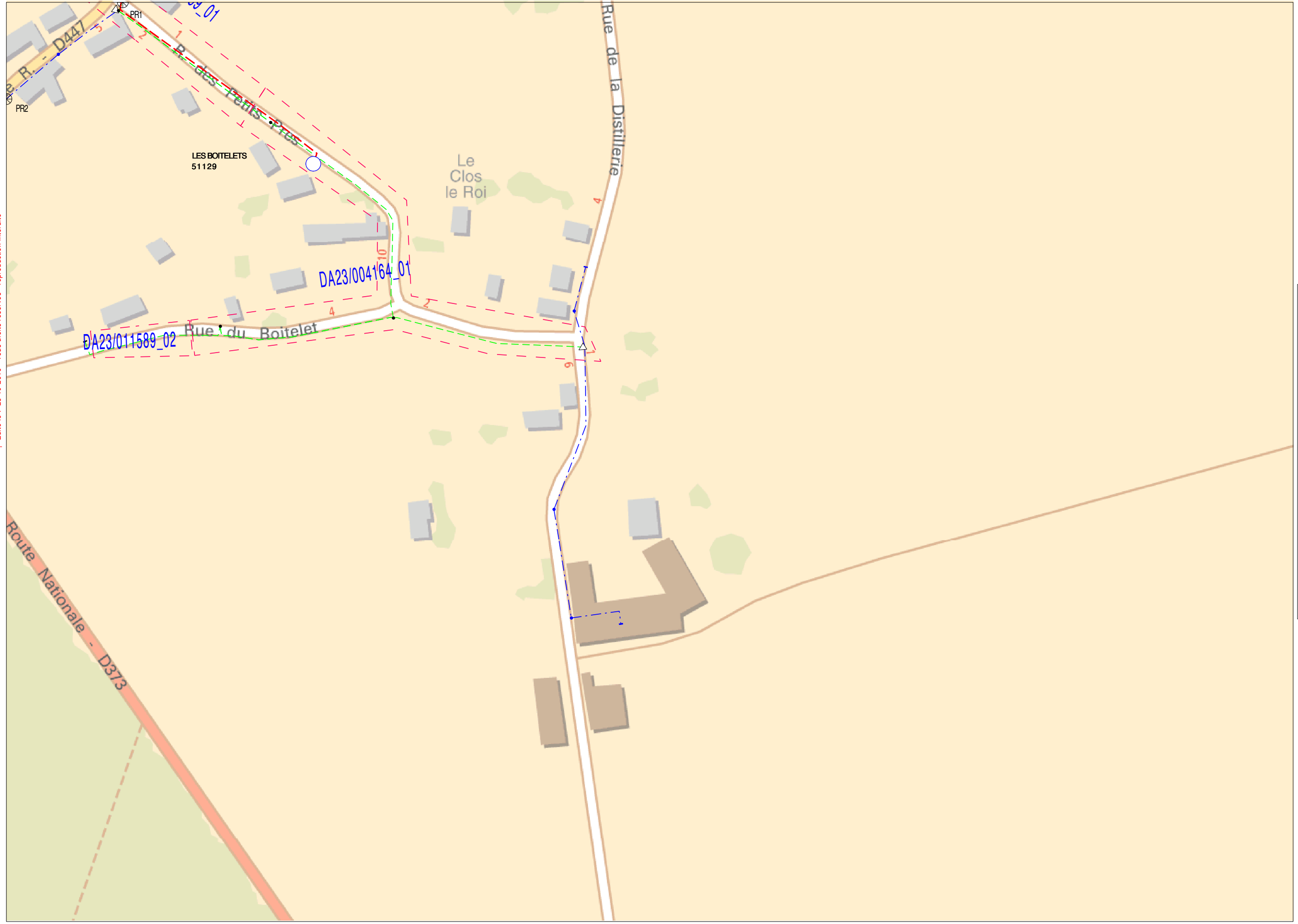
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Eché le : 28-10-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	48.79060217	3.6394087	⊕
PR2 :	48.79003346	3.63854064	



Service qui délivre le document

ENEDIS-DRCAR-GUICHET DT DICT
GUICHET DT-DICT CAR

2 rue saint charles

51100 REIMS

France

Tél :

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1943007392.194301RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème , il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Présence réseau HTA aérien nu :

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation est impossible, votre chantier ne peut pas dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

Si votre projet nécessite la mise à distance réglementaire de notre réseau, veuillez adresser une demande écrite à l'Accueil Raccordement Electricité, avec un plan de masse, un plan de situation et le permis de construire éventuel.

Tél : 09 69 32 18 47

Mail : are-champagneardenne@enedis.fr

Adresse : ARE Distribution 2 Rue Saint Charles 51100 REIMS

Responsable : CHASSARD Christophe

Tél : +33326049197

Date : 28/10/2019

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

**Direction régionale
des affaires culturelles**
Champagne-Ardenne

Affaire suivie par : Jan Vanmoerkerke
Service : Archéologie
Téléphone : 03 26 70 63 37
Courriel : jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr

Références : SRA/15/JV/LF/ 001820

REÇU LE
14 SEP. 2015

Châlons-en-Champagne, le 10 septembre 2015

Objet : Projet d'implantation d'un parc éolien à Charleville (Aube), demande d'informations ;

Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements quant au potentiel archéologique archéologique sur l'emprise que vous m'avez indiquée dans votre lettre, reçue le 26 août 2015, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes :

Les éoliennes de Charleville sont situées dans une zone archéologique potentielle. En effet, les implantations privilégiées des éoliennes sont aussi des positions fréquentes des sites archéologiques comme les nécropoles de l'Age du fer, des voies anciennes, etc.

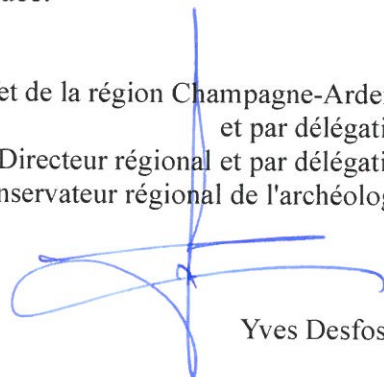
En conséquence, une prescription de diagnostic ou de fouille archéologique pourra donc être émise préalablement au démarrage des travaux, conformément au Code du patrimoine, livre V, titre II, relatif à l'archéologie préventive. Cette éventualité dépendra cependant de l'impact réel des travaux sur le sous-sol.

Je vous demande donc de bien vouloir me communiquer le plan des terrassements prévus, y compris ceux pour les accès, les installations, etc.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Dominique Edte
Ostwind
Espace Européen de l'Entreprise
« Les Terrasses de l'Europe »
1 rue de Berne
F-67300 Schiltigheim

Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne
et par délégation,
Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,



Yves Desfossés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 23 03 2020

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Le chef du SNIA Centre et Est
à

SNIA Centre et Est

OSTWIND
blaas@ostwind.fr

Nos réf. : AU 4508 – Dossier 2019.51.103
Vos réf. : Courrier du 20/11/19
Affaire suivie par : Oureda MAOUCHE
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 26 72 65 43 - Fax : 04 26 72 65 69

Objet : Projet éolien – commune de CHARLEVILLE (51)

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par 6 éoliennes (hauteur envisagée pour les éoliennes : 130 mètres) sur la commune de CHARLEVILLE (51), de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

Eoliennes	Latitude	Longitude	Altitude au sol (m)	Altitude au sommet (m)
E06	48°47'56.561"N	3°39'28.101"E	199	329
E05	48°47'48.387"N	3°39'34.477"E	204	334
E04	48°47'39.104"N	3°39'42.753"E	208	338
E03	48°47'44.124"N	3°38'55.922"E	195	325
E02	48°47'28.920"N	3°39'8.171"E	195	325
E01	48°47'20.624"N	3°39'14.363"E	198	328

L'information ci-dessous ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale.

Je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude ou contrainte aéronautique rédhibitoire liée à la proximité immédiate d'un aérodrome civil, à la circulation aérienne ou à la protection d'appareils de radio-navigation.



Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les informations suivantes :

- vous devez (si ce n'était pas déjà fait) consulter **l'Armée**, pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par courrier : BA 705 (Cinq Mars La Pile) - SDRCAM NORD – RD 910 – 37076 Tours Cedex 2 ; par mail : dsae-dircam@intradef.gouv.fr),
- compte tenu de la hauteur des éoliennes, il sera nécessaire de prévoir un **balisage diurne et nocturne réglementaire** en application de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne en vigueur.

Établi sur la base des informations recueillies à ce stade du projet, le présent avis ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de l'autorisation environnementale.

L'adjoint au Chef du SNIA Centre et Est,

Mathieu DURAND

Objet : Projet éolien – commune de CHARLEVILLE (81)

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien délimité par 6 éoliennes (hauteur envisagée pour les éoliennes : 130 mètres) sur la commune de CHARLEVILLE (81), de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

Eolienne	Latitude	Longitude	Altitude au sol (m)	Altitude au sommet (m)
E01	48°47'50.624"N	3°39'14.302"E	198	328
E02	48°47'48.387"N	3°39'34.427"E	204	334
E04	48°47'38.104"N	3°39'42.729"E	208	338
E03	48°47'44.124"N	3°39'22.922"E	192	322
E05	48°47'28.920"N	3°39'8.111"E	192	322
E06	48°47'50.624"N	3°39'14.302"E	198	328

L'information ci-dessous ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale.

Je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude ou contrainte saisonnière réglementaire liée à la proximité immédiate d'un aéroport civil, à la circulation aérienne ou à la protection d'appareils de radio-navigation.



SNIA Centre et Est
210 rue d'Alsace
91121 LOM SAINT EXUPÉRY AÉROPORT

82 rue des Yvernois
37076 TOURS CEDEX 2

www.ecologie-solidaire.gouv.fr
dgac
ISO

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

OSTWIND ENGINEERING
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
France

N° consultation du téléservice : 2019102102982D43

Référence de l'exploitant : 1943007492.194301RDT02

N° d'affaire du déclarant : CHA - FOSSES ROUGES

Personne à contacter (déclarant) : MOEBS Fabrice

Date de réception de la déclaration : 21/10/2019

Commune principale des travaux : 51120 CHARLEVILLE

Adresse des travaux prévus : Fosses Rouges

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SUEZ Eau France SAS P0230

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 16 rue de fosse Chenevière

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 51390 GUEUX

Tél. : +33977408408

Fax : +33326836021

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : 5.6, 5.7

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : LE RESPONSABLE territorial

Désignation du service : _____

Tél : +33 977408408

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : RINCON Axel

Signature :

Date : 21/10/2019







Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

PLAN ASSOCIE EN REPONSE A DT-DICT

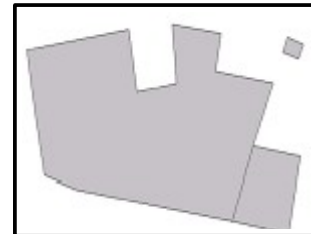
Communes :	CHARLEVILLE		
Codes INSEE :	51129		
Réf DT-DICT :	2019102102982D43		
Date de révision :	Octobre 2019	Plan : eau	Ech. : 1/2000ème

Ce plan est joint en complément d'une réponse à DT-DICT en association au formulaire Cerfa N°14435*01 auquel il fait référence.

LEGENDE :

Réseau	
Branchement	
Réseau Hors service	
Elément du Réseau Affleurant	
Repère Terrain	
Limites Ouvrages Bâties enterrés	




Bâties



Parcelles et contours



Autres éléments du réseau :

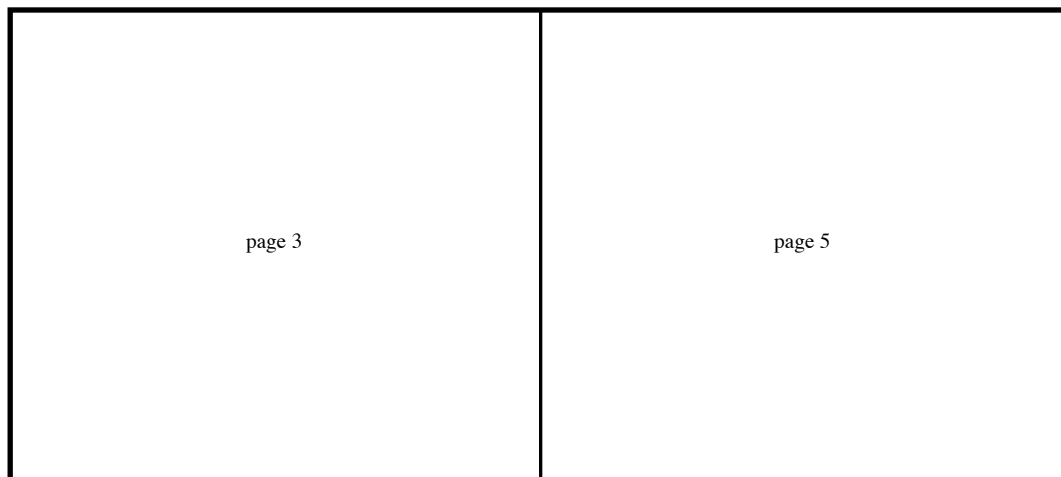
	Accessoires de Purge des réseaux
	Elements de Défense Incendie
	Organes de régulation des réseaux

Les coordonnées des points géoréférencés sont exprimées dans le système national de référence :

- Projection Lambert 93 en planimétrie et IGN 69 en altimétrie pour la France métropolitaine,
- Projection UTM Nord Fuseau 20 en planimétrie et IGN 1987 en altimétrie pour la Martinique.

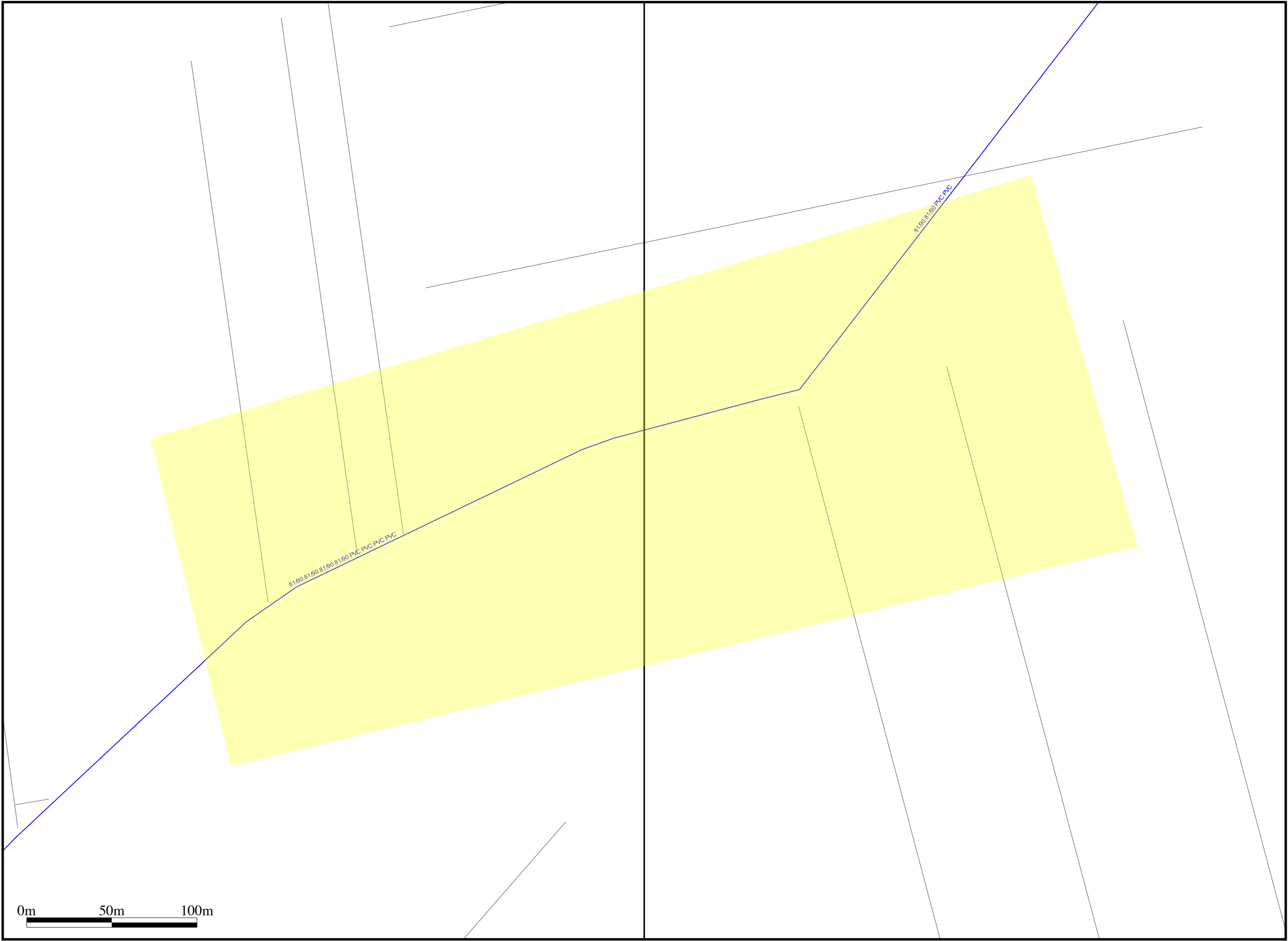
Plan d'assemblage :

Le numéro présent dans chaque quadrant renvoie au numéro de page sur laquelle se trouve le plan



Plan d'ensemble page 2.

Vous trouverez un plan d'ensemble en début de document. Les plans sont fournis à titre indicatif. Pour toute information, conformément à la réglementation, se reporter aux tables de référencement des plans A4 détaillés.



La zone d'emprise de chantier que vous nous avez déclarée est dessinée sur le plan en jaune.

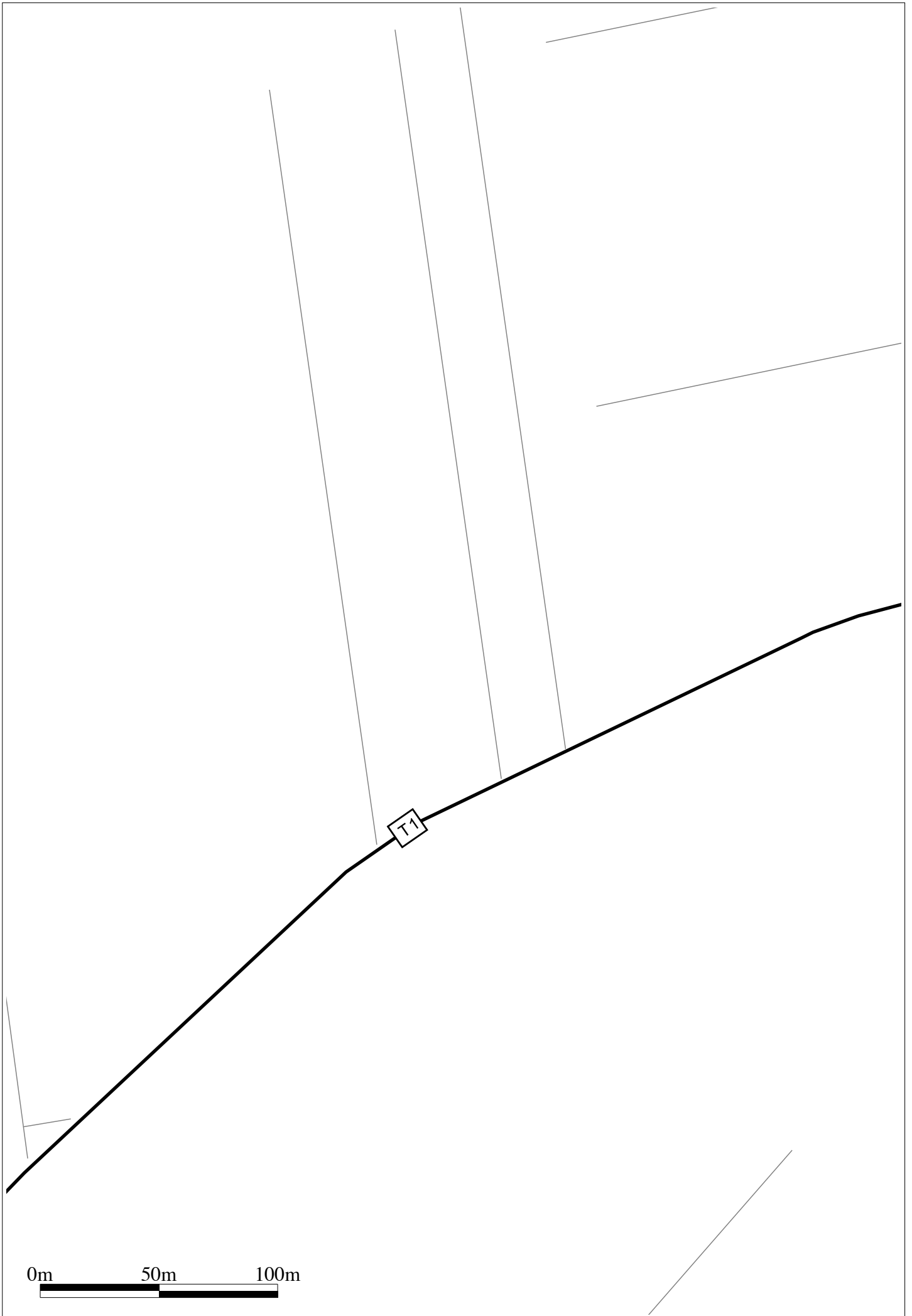


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre nominal mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/90	C	90	1955.33	Inconnu	Distribution eau potable	PVC indéterminé	09/03/2018	CHARLEVILLE,-

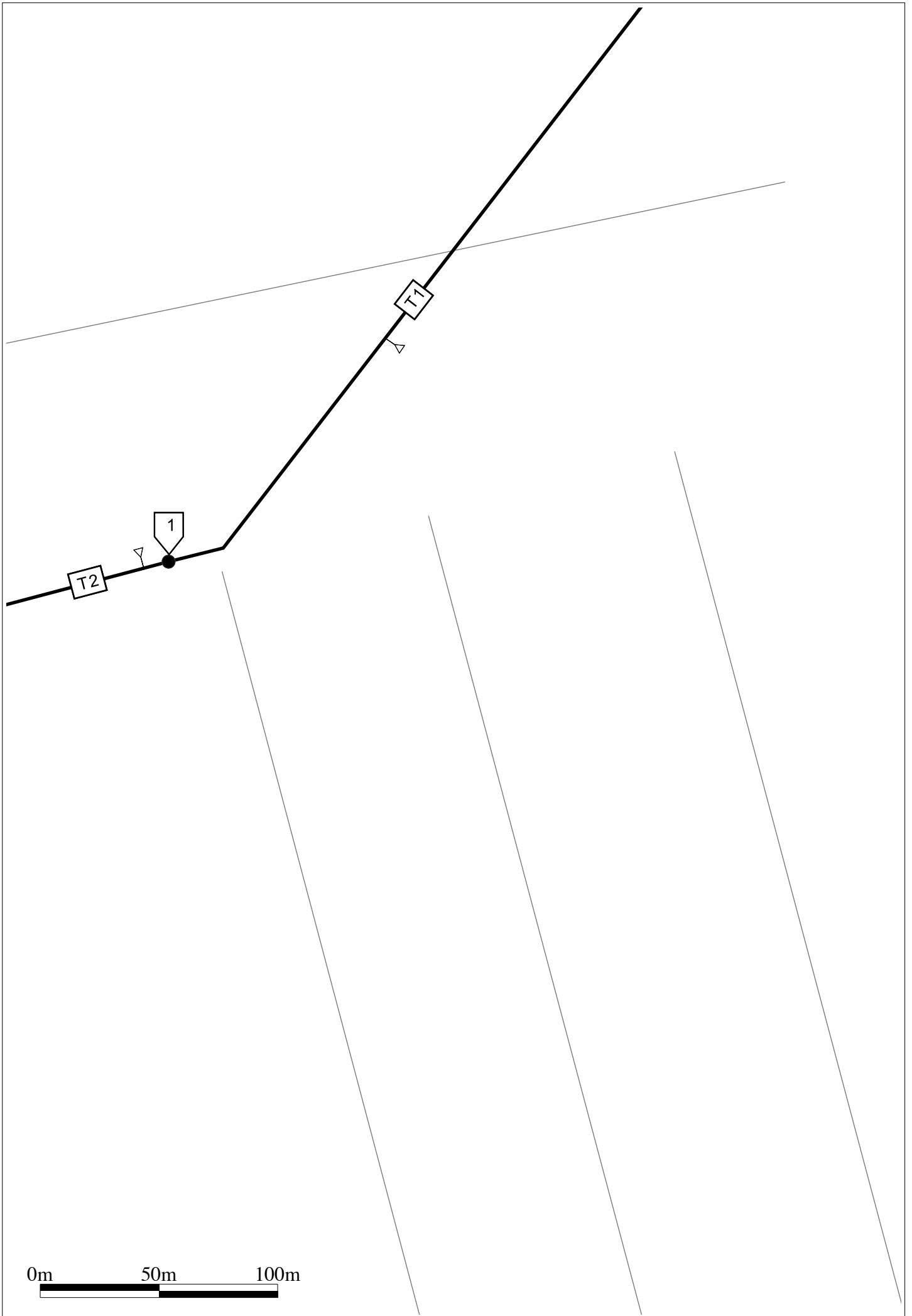


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre nominal mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/90	C	90	820.66	Inconnu	Distribution eau potable	PVC indéterminé	09/03/2018	CHARLEVILLE,-
T2	T2/C/90	C	90	1955.33	Inconnu	Distribution eau potable	PVC indéterminé	09/03/2018	CHARLEVILLE,-

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série
1	C	748412.12	6855955.10	Inconnu	-	LDE	Non	SIG/LDE	-	-

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

OSTWIND ENGINEERING
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
France

N° consultation du téléservice : 2019102102944D12

Référence de l'exploitant : 1943007391.194301RDT02

N° d'affaire du déclarant : CHA - GRAND PRE

Personne à contacter (déclarant) : MOEBS Fabrice

Date de réception de la déclaration : 21/10/2019

Commune principale des travaux : 51120 CHARLEVILLE

Adresse des travaux prévus : Grand Près

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SUEZ Eau France SAS P0230

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 16 rue de fosse Chenevière

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 51390 GUEUX

Tél. : +33977408408 Fax : +33326836021

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : 3.8, 3.9

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : LE RESPONSABLE TERRITORIAL

Désignation du service : _____

Tél : +33 977408408

Signature de l'exploitant ou de son représentant

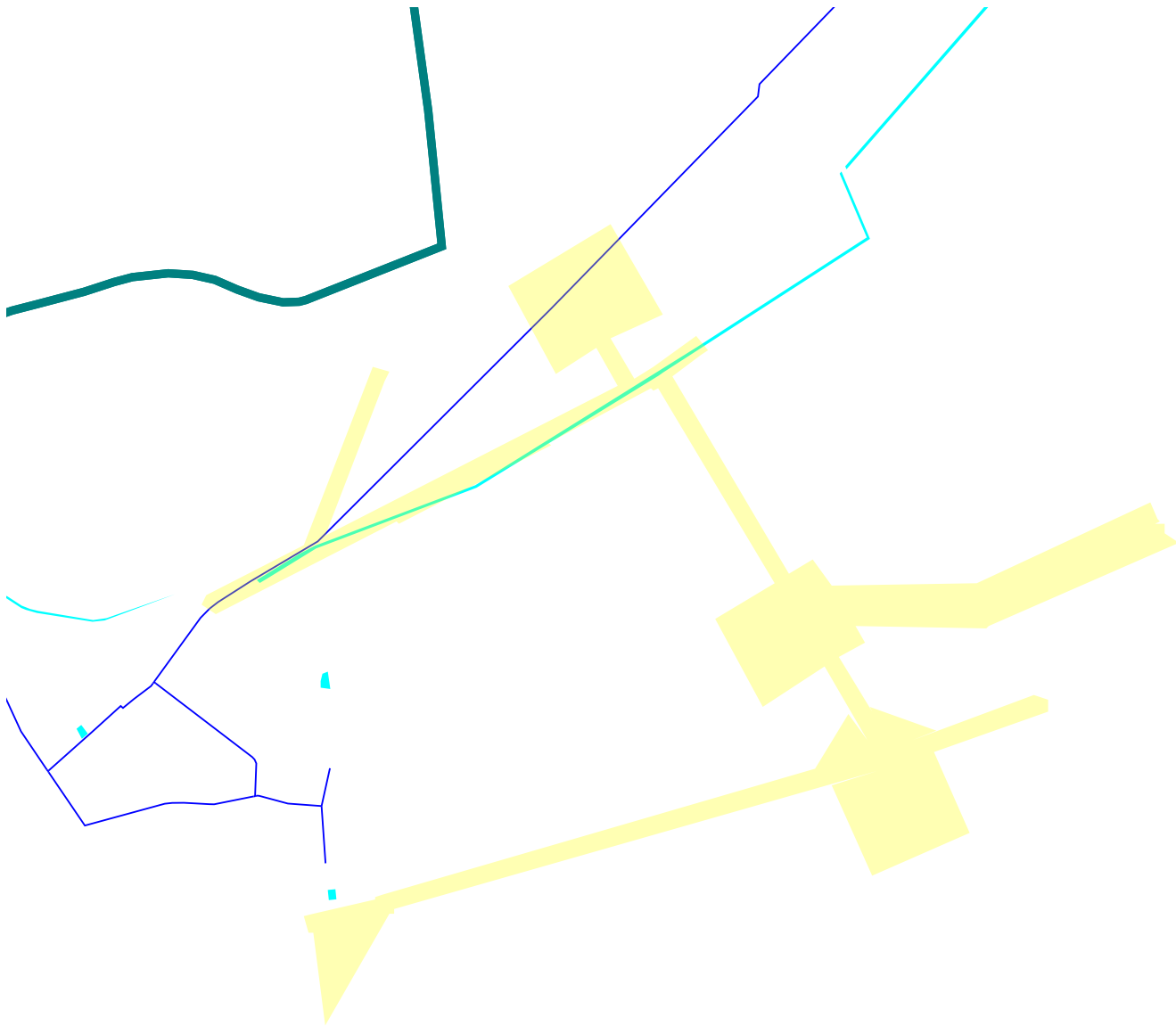
Nom : LE RESPONSABLE TERRITORIAL

Signature : _____

Date : 21/10/2019 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Vous nous avez interrogés sur le projet et l'emprise suivante :

Réf DT-DICT : 2019102102944D12



Ech. : 1/10000

Vous trouverez en pièce jointe à la réponse, le ou les plans conformes aux dispositions de l'arrêté du 15 février 2012 que vous pouvez télécharger à cette adresse :

http://mmsweb.lyonnaise-des-eaux.fr/rdit/PC_Automate_20191021_2019102102944D12_e.pdf

En cas d'échecs de téléchargement, nous vous demandons de contacter la personne responsable du dossier mentionnée sur le formulaire CERFA

Service départemental de la Marne

Objet : identification d'un fossé

Réf dossier :

Réf demande :

A l'attention de
Monsieur Thierry DURAND,
Elu de la commune de Charleville

51120 - Charleville

Affaire suivie par : Cedric MASSON

Le 19/09/2016

Cet avis fait suite à une demande de Monsieur Thierry Durand, élu de la commune de Charleville. Monsieur Durand souhaitait connaître la nature de l'écoulement dit « fossé des Mourrières ».

SPECIFICITES DU MILIEU

Le jeudi 15 septembre 2016, à 16h, nous nous rendons sur le territoire de la commune de Charleville, accompagné de Monsieur Durand et de Monsieur le maire de Charleville, dans le but d'identifier l'écoulement dit « fossé des Mourrières » qui part de la D447, à proximité du hameau du Bout de la Ville. Historiquement, cet écoulement fut créé en tant que fossé, afin de servir d'exutoire aux drainages des parcelles avoisinantes. Au cours de nos observations, nous avons remarqué les faits suivants :

- Absence de « source » autre que les drains
- Substrat du lit mineur identique à celui des parcelles cultivées
- Absence de faune spécifique aux milieux aquatiques
- Présence d'iris et de cresson

Néanmoins, environ 5,2km plus en aval, au niveau du pont sur la « route de Désiré » ce même « fossé des Mourrières » présente les caractéristiques d'un cours d'eau :

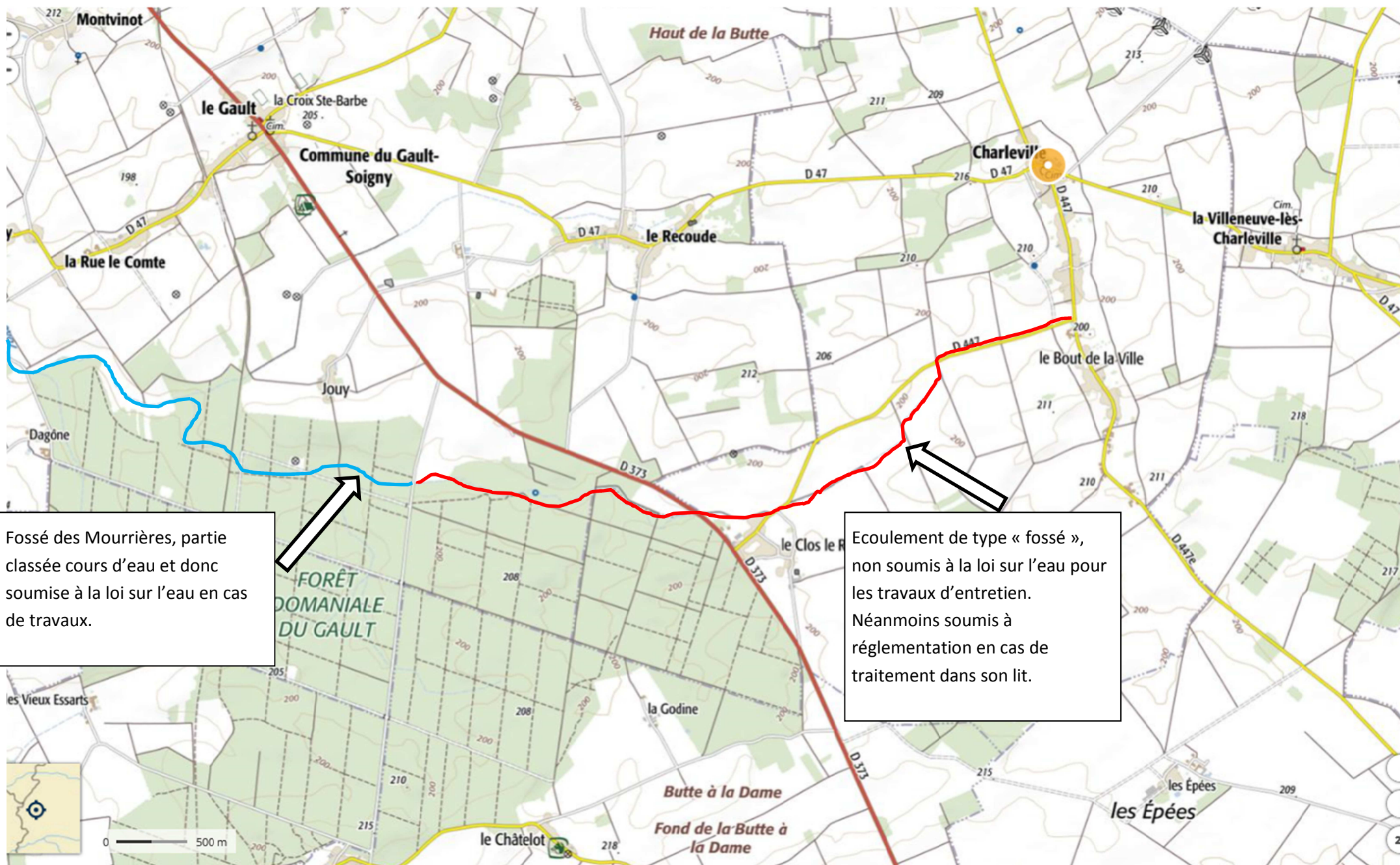
- Substrat du lit mineur différent des parcelles boisées à proximité (présence de quelques blocs...)
- Identification d'une faune propre aux milieux aquatiques lors d'une visite précédente en avril 2016 (éphémères, gammares...)

En conclusion, nous identifions en tant que fossé l'écoulement prenant sa « source » à proximité du hameau du Bout de la Ville, celui-ci ne présentant pas les caractéristiques d'un cours d'eau, au vue de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Le fossé des Mourrières est donc considéré comme étant un cours d'eau à partir du pont de la « route de Désiré », environ 5,2km en aval du hameau du Bout de la Ville.

Fait à La VEUVE, le 19/09/2016

Cédric MASSON, inspecteur de l'environnement



Fossé des Mourrières, partie classée cours d'eau et donc soumise à la loi sur l'eau en cas de travaux.

Écoulement de type « fossé », non soumis à la loi sur l'eau pour les travaux d'entretien. Néanmoins soumis à réglementation en cas de traitement dans son lit.

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
Direction des Systèmes d'Information
et de Communication

Réf. : DSIC///N°

Affaire suivie par : M. J.Y. GALET

Tél. : 03 80 44 59 84 – Fax : 03 80 44 53 78

jean-yves.galet@interieur.gouv.fr

Metz, le 25 Septembre 2015

Le Directeur des Systèmes d'Information
et de Communication

à

OSTWIND INTERNATIONAL SAS
Espace Européen de l'Entreprise
Les Terrasses de l'Europe
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

affaire suivie par D. ETDE

REÇU LE
- 11/10/15

Objet : Projet Éolien de Charleville (51)

Ref. : Votre courrier du 21 Août 2015.

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous me faites part d'un Projet Éolien.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne peux que donner un avis favorable à votre projet.

M. GALET, du bureau exploitation au sein de mon service, se tient, comme moi-même, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le Chef du Département Réseaux Mobiles

Thierry JEZÉGOU

De : thierry.muscat@orange.com
A : Dominique EDTE edte@ostwind.fr

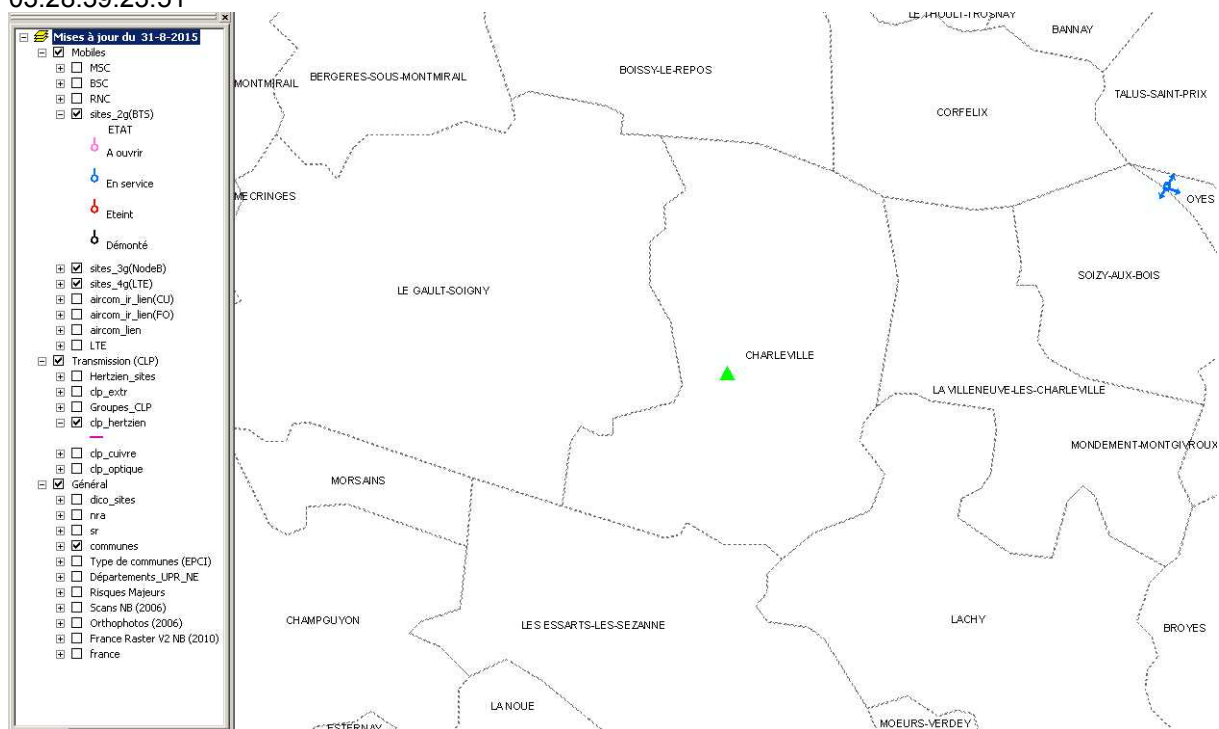
Objet : faisceau hertzien France Télécom

À l'attention de monsieur EDTE Dominique (OSTWIND à Schiltigheim 67)

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant le projet éolien sur la commune de Charleville (Marne) nous vous informons de l'absence de faisceau hertzien France Télécom et d'antenne de téléphonie Orange sur le territoire de cette commune.

MUSCAT Thierry
03.28.39.23.51





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de la Marne

Affaire suivie par : Michel LUKA

Tél. : 03 26 47 74 39
Courriel : sdap.marne@culture.gouv.fr

N/Réf. : VT/ML/2017/
P.J. : 1

594

Le chef de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
architecte des bâtiments de France
à
OSTWIND INTERNATIONAL S. A. S.
Espace Européen de l'Entreprise
« Les Terrasses de l'Europe »
1, rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

REÇU LE
15 OCT. 2017

Reims, le 31 août 2017

Objet : Demande d'informations relatives à l'implantation d'un parc éolien dans le département de la Marne :

Par courrier en date du 18 août 2017, vous sollicitez l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine afin de connaître les servitudes et préconisations liées à la réalisation d'une étude d'impact pour l'implantation d'un projet de parc éolien sur la commune de **CHARLEVILLE**.

Vous trouverez ci-joint la liste des monuments protégés au titre des monuments historiques et des sites sur la commune concernée, ainsi que sur les communes situées dans un rayon de 10 km environ autour de votre aire d'étude.

Conformément au Code du Patrimoine (article L 621-30), une servitude de protection, dont la limite est définie par une distance de 500 mètres à partir de l'extérieur des parties protégées, est instituée autour des monuments historiques.

En dehors de l'exploitation courante des fonds ruraux et de l'entretien normal des constructions, **conformément à l'art.L 341-10 du code de l'environnement, les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.**

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

L'architecte des bâtiments de France
Le chef de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine

Virginie THEVENIN

MARNE

IMMEUBLES PROTEGES AU TITRE DES LEGISLATIONS SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES

dans le périmètre de 10 kilomètres d'un projet éolien sur la commune de

CHARLEVILLE

Cl. MH : Classement parmi les monuments historiques

IMH : Inscription monuments historiques

S. Cl. : Site classé

S. IS. : Site inscrit

ALLEMANT : Eglise Saint Remi (Cl. MH : 21 mai 1932)

BANNAY : Dolmen dit " du Reclus " (Cl. MH : 3 novembre 1930)

BAYE :

- Chapelle du château (Cl. MH : 22 mars 1923)
- Eglise Saint-Pierre (Cl. MH : 14 mars 1986)

BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL : Château : façades et toitures, grille d'entrée, hall d'entrée, cage d'escalier avec la rampe en fer forgé (Cl. MH : 29 décembre 1982) ; les cinq pièces lambrissées, au rez-de-chaussée, numérotées de 1 à 5 sur le plan joint au dossier, les façades et les toitures des quatre bâtiments des communs et la partie ordonnancée du parc avec sa pièce d'eau (IMH : 29 décembre 1982)

BROYES : Four de l'ancienne tuilerie en totalité, section cadastrale ZH parcelle n° 114 (IMH : 8 novembre 2000)

CHARLEVILLE : Eglise Saint Pierre (Cl. MH : 20 décembre 1920)

ESTERNAY : Château : portes du XVI^e siècle des deux pavillons carrés, à droite et à gauche du pont franchissant les douves (Cl. MH : 5 juin 1931) ; façades et toitures du château et du bâtiment des communs ; colombier, douves, grand portail d'entrée du domaine, près du bâtiment des communs (IMH : 8 décembre 1961)

MONDEMENT-MONTGIVROUX :

- Monument de Mondement (IMH : 4 octobre 1991)
- Site du château, parcelles n° 837, 838, 840, 841 et 1229 du cadastre (S. Cl. : 4 juin 1934)



MONTMIRAIL :

- Reste du dolmen du Trou-du-Boeuf, à Montcoupot (Cl. MH : 13 mai 1925)
- Château de Montmirail (IMH : 2 mars 1928)
- Ancien rempart et leurs abords, délimités au nord par le sentier longeant les remparts, à l'est par la rue Lucien Mathieu, au sud par les limites des parcelles n° 1129, 1122, 1116, 1123, 1113 et 1112, à l'ouest par les limites des parcelles n° 1112 et 1125 (parcelles n° 1112, 1113, 1116, 1122 à 1129, section C du cadastre) [S. Cl : 28 septembre 1948]
- Les " Avenues " (sol et plantations), parcelle n° 27, section C du cadastre (S. Cl : 15 février 1943)
- Château de l'Echelle-le-Franc : le corps de logis (façades et toitures), le colombier, la grange nord y compris l'ancien manège, section cadastrale AH parcelle n° 5 (IMH : 5 novembre 2003)
- Colonne commémorative, au lieu-dit « les Corvées », sur la parcelle n° 12, section YA du cadastre (IMH : 31 décembre 2012)

NOUE (LA) :

- Château des Granges : façade et toiture, ensemble du décor intérieur (lambris, cheminée, rampe en fer forgé) ; douve et pont (IMH : 21 novembre 1989)
- Ensemble du parc y compris la grande allée conduisant au château et la cour verte, glacière, potager avec ses murs, ferme (façade et toitures des bâtiments), puits, écurie y compris ses aménagements (intérieur de la sellerie, stalles des chevaux, mangeoires et râteliers), mare-abreuvoir (IMH : 25 mai 2010)

REUVES : Eglise Saint Firmin (Cl. MH : 19 janvier 1916)

SEZANNE :

- Eglise Saint Denis (Cl. MH : 11 février 1911)
- Puits du XVIème siècle, devant le portail ouest de l'église (Cl. MH : 11 mars 1911)
- Maison, 3 place du Champ Benoist : façades et toitures (IMH : 9 octobre 1979)
- Marché couvert : façades, couverture et ensemble de l'ossature métallique (IMH : 20 mai 1988)
- Mails dénommés mails des acacias, du Mont Blanc, de Provence, de Marseille, des Religieuses et des Cordeliers (S. Cl : 13 avril 1943)
- Centre ancien délimité comme suite en prenant comme point d'origine l'intersection des sections H1, H2 et H6 au carrefour de la rue des Ecoles et du Mail Mont-Blanc et en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. Section H1, à l'ouest : la rue des Ecoles, la rue des Cordeliers, la rue Pierrefite, la limite Nord-Est de la parcelle 903, la rue de Broyes jusqu'à la place de la Liberté ; à l'est : la limite nord-est de la place de la Liberté, le Mail des Religieuses jusqu'à sa rencontre avec la rue du Vaubert ; au sud : la rue du Vaubert, le Mail de Marseille. Section H2 : la rue Notre-Dame, la rue du Docteur Faurichon, les côtés sud et ouest de la place du Champ Benoist, la rue des Ecoles jusqu'au point d'origine entre les sections H1, H2 et H6 (S. IS : 20 mai 1983)

TALUS-SAINT-PRIX :

- Eglise de Saint Prix (Cl. MH : 31 mars 1916)
- Ancienne abbaye du Reclus : façades et toitures des bâtiments conventuels du XVIII^e siècle ; chapelle (IMH : 22 février 1968) ; galerie est du cloître ; salle capitulaire et prison monastique attenante (Cl. MH : 13 novembre 1980), aile est, à l'exception des parties classées, et vestiges des ailes sud et ouest du cloître (IMH : 12 janvier 2012), aile est, en totalité (Cl. MH : 19 décembre 2012)



THOULT-TROSNAY (LE) :

- Eglise Saint Nicolas (Cl. MH : 28 juillet 1922)
- Façades et toitures du château (IMH : 26 août 1988)

VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE (LA) : Eglise Saint Nicolas (Cl. MH : 7 février 1916)

VILLEVENARD :

- Grottes sépulcrales néolithiques (Cl. MH : 14 mai 1926)
- Eglise Saint Alpin (Cl. MH : 31 décembre 1915)

